

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Hénart, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis
et M. Mariton

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 10, substituer au mot :

« usagers »

les mots :

« personnes intéressées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression proposée paraît plus appropriée.